# Logo partenaire



# Convention de partenariat entre Bretz'Selle et nom du partenaire

# **Titre de l'action**

Coordonnées du partenaire

Bretz'Selle

10 rue des bouchers 67000 Strasbourg 09 51 29 87 59 contact@bretzselle.org

# Convention de Partenariat

entre

#### **Bretz'Selle**

Siège social : 10 rue des bouchers 67000 STRASBOURG 09 54 19 38 66

représenté par Geoffroy WEIBEL,

Président

et

Nom et coordonnées du partenaire représentée par Nom du représentant, Rôle du représentant

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bretz'Selle et nom du partenaire mettent en place nom de l'action.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet le date (début des activités) et s'achève le date (fin des activités).

## Article 3 : Obligations de l'association Bretz'Selle

L'association Bretz'Selle s'engage :

- 1. à assurer la préparation des animations en partenariat avec nom du partenaire ;
- 2. à assurer l'animation de(s) (l')atelier(s) au(x) jour(s) et heure(s) convenus. Le niveau des interventions sera adapté à l'âge des participants ;
- 3. à fournir le matériel nécessaire à l'animation ;
- 4. à former son animateur ;
- 5. à assurer le suivi pédagogique de l'animateur :
- 6. à établir un bilan global de l'opération en collaboration avec nom du référent projet chez le partenaire:
- 7. à prendre connaissance des règlementations en vigueur sur le lieu de déroulement de l'animation et à les respecter;
- 8. à être la personne morale responsable de la qualité de l'animation du stand ;

## Article 4 : Obligations de nom du partenaire

Nom du partenaire s'engage : encadrement en plus ? Locaux ? Accessibilité des public ? Nombre maximum de participants ?

- 1. à relayer les informations concernant l'association Bretz'Selle auprès de son public et de ses partenaires;
- 2. à mettre à disposition les locaux permettant le bon déroulement de l'animation;
- 3. à assister l'animateur de l'association Bretz'Selle avec la présence des personnes issues de la structure ;
- 4. à se réserver un droit de regard sur l'animation mise en place par l'association Bretz'Selle
- 5. à assurer grâce à son assurance responsabilité civile les participants à nom de l'activité.

#### **Article 5: Conditions d'intervention**

#### Public:

Les activités sont destinées à un public de âge à âge ans.

#### Lieu d'activité:

Les activités auront lieu lieu.

#### Dates et horaires :

nombre séances de nombre h seront mises en place sur la durée de la convention. Elles se dérouleront dates et heures, (suivant le calendrier ci-dessous):

#### Contenu des animations :

Le programme d'animation s'articulera autour de l'apprentissage de techniques de réparation de vélos par la pratique sur des modules pédagogiques conçus par l'association / l'auto-réparation (mise à disposition d'outils, de pièces et de conseils).

L'association Bretz'selle pourra présenter et valoriser son objet social lors de sa participation (prospectus à la demande, démarches partenariales).

### Article 6 : Conditions financières

En contrepartie de ces interventions, nom du partenaire s'acquittera des coûts suivants : prix € par intervention (soit un total de prix € pour les nombre interventions).

Les pièces neuves utilisées pour les réparations :

- -font l'objet d'un forfait inclus dans le tarif ci-dessus.
- seront facturée en plus du tarif ci-dessus selon la grille tarifaire jointe à concurrence de prix €

En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'association Bretz'Selle (météo défavorable, indisponibilité de l'encadrement ou des locaux, etc) non communiquée dans les délais précédent la date de début, l'animation sera tout de même facturée.

# Article 7 : Modalités de règlement

L'association Bretz'Selle enverra à la fin de <u>l'action /délais</u> une facture à <u>nom du partenaire</u> en fonction des actions réalisées au tarif pré-établis.

# **Article 8: Attribution de juridiction**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Strasbourg, mais seulement après épuisement des voies amiables.

nombre pages, fait en deux exemplaires, à Strasbourg le date

Signatures, précédés de la mention "lu et approuvé"

Pour Bretz'Selle, Geoffroy WEIBEL Président Pour nom du partenaire nom du signataire rôle du signataire